

Communiqué

Inscription à la Restauration Scolaire

Le Maire, Président de la Caisse des Écoles informe les parents d'élèves que les inscriptions à la restauration scolaire pour la rentrée sont programmées du :

« Lundi 06 au Vendredi 31 Juillet 2020 » Sur les sites suivants

JOURS	HORAIRES	SITE
LUNDI	8 H 00 A 12 H 00	Réfectoire école de « GROS-CAP »
MARDI		Réfectoire école « DES MANGLES »
MERCREDI	PAS D'INSCRIPTION	
JEUDI	8 H 00 A 12 H 00	Réfectoire école de « BAZIN »
VENDREDI		Réfectoire « Cuisine Centrale »

Pour garantir la sécurité de tous, les parents d'élèves sont invités à se présenter :

- Avec leur propre stylo,
- Leur dernier reçu de paiement,
- Leur masque de protection,
- La fiche de renseignement recto/verso dûment complétée, téléchargeable sur le Facebook ou site de la Ville accompagnée des copies des pièces suivantes :

- Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2018,
- Copie des justificatifs de ressources : (3 dernières fiches de paie de chaque conjoint (*si vous travaillez*), ou attestation d'Assedic (*si vous percevez les ASSEDIC*), retraite, jugement de divorce (pension alimentaire) ou de placement, invalidité, KBIS (*pour les commerçants*), contrat d'accueil (*pour les assistantes maternelles*) ...
- Copie du justificatif des prestations familiales (attestation CAF) de moins de trois mois,
- Copie de justificatif de domicile (eau, électricité, téléphone...) de moins de trois mois,
- Copie de l'acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille (pour toute nouvelle inscription).
- Certificat médical obligatoire et valable pour l'année scolaire 2020-2021 en cas d'allergie,
- P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) à fournir obligatoirement à la Caisse des écoles à la rentrée 2020-2021

Tout dossier incomplet sera refusé

TARIFS	
REVENUS DU MENAGE (Famille)	TARIF (Maternelle – Primaire)
Entre 0 € et 1 219 € NET (Base de 35 heures en Janvier 2020)	17 €
Entre 1 220 € NET et 1 463 € NET	19 €
À partir de 1 464 € NET	24 €

Seuls les paiements par chèque ou carte bleue sont acceptés sur les sites. Les règlements en espèces et les demandes de remboursement se font uniquement sur rendez-vous avec la Régie. Les demandes de report de frais de cantine se font par courrier.

Le Maire, Président de la Caisse des écoles vous remercie d'avance pour votre compréhension et votre coopération.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : le Bureau de la Caisse des écoles ou la Régie de la Ville :

Caisse des écoles
Tel : 0590 22 67 62 / Mail : cde@villepetitcanal.fr

Régie
Tel : 0590 48 42 46 / Mail : c.bellet@villepetitcanal.fr

